

Institut luxembourgeois de la normalisation de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services

ILNAS-EN ISO 12870:2014

Optique ophtalmique - Montures de lunettes - Exigences et méthodes d'essai (ISO 12870:2012)

Augenoptik - Brillenfassungen -Anforderungen und Prüfverfahren (ISO 12870:2012)

Ophthalmic optics - Spectacle frames -Requirements and test methods (ISO 12870:2012)

01011010010 0011010010110100101010101111

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 12870:2014 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 12870:2014.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable!

NORME EUROPÉENNE ILNAS-EN ISO 12870:20 EN ISO 12870

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Octobre 2014

ICS 11.040.70

Remplace EN ISO 12870:2012

Version Française

Optique ophtalmique - Montures de lunettes - Exigences et méthodes d'essai (ISO 12870:2012)

Augenoptik - Brillenfassungen - Anforderungen und Prüfverfahren (ISO 12870:2012) Ophthalmic optics - Spectacle frames - Requirements and test methods (ISO 12870:2012)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 3 octobre 2014.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

| | Page |
|---|--------------|
| Avant-propos | 3 |
| Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles de la Directive européenne 93/42/CEE concernant les dispositifs médical | ı y 4 |

Avant-propos

Le texte de l'ISO 12870:2012 a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 172 "Optique et photonique" de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et a été repris comme EN ISO 12870:2014 par le Comité Technique CEN/TC 170 "Optique ophtalmique", dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en avril 2015, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en avril 2015.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace l'EN ISO 12870:2012.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) UE, voir l'annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 12870:2012 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 12870:2014 sans aucune modification.

ILNAS-EN ISO 12870:2014 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Annexe ZA

(informative)

Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles de la Directive européenne 93/42/CEE concernant les dispositifs médicaux

La présente Norme européenne a été élaborée dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission européenne et l'Association Européenne de Libre Échange afin d'offrir un moyen de se conformer aux exigences essentielles de la Directive Nouvelle approche 93/42/CEE concernant les dispositifs médicaux.

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l'Union européenne au titre de ladite Directive et dès sa reprise en norme nationale dans au moins un État membre, la conformité aux articles de cette norme indiqués dans le Tableau ZA.1 confère, dans les limites du domaine d'application de la norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes de ladite Directive et de la réglementation AELE associée.

Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et la Directive 93/42/CEE concernant les dispositifs médicaux

| opy v | Paragraphes de la présente EN | Exigences essentielles de la Directive 93/42/CEE | Remarques/notes |
|-----------------------|----------------------------------|---|--|
| | 4.2.1, 4.2.2, 4.2.3 | 7.2 | Essais conformément à 8.8. |
| - Preview only Copy v | | | L'exigence du 4.2.3 (à savoir 0,5 μ g/cm²/semaine) est celle établie par le règlement REACH, entrée 27 de l'Annexe XVII. |
| SO 128/0:2014 - | | | Le paragraphe d'essai 8.8 se réfère à l'EN 16128 et à l'EN 12472. Voir aussi les explications de l'Annexe D. |
| 7 128, | 4.6 à 4.9 | 7.3 | Essais conformément aux paragraphes 8.2 à 8.6 |
| IS | 4.2.2, 4.2.3 | 7.5 | Essais conformément à 8.8. |
| ILNAS-EN | | | L'exigence essentielle du 7.5 n'est que partiellement traitée dans l'ISO 12870. Dans la mesure où elle est couverte par l'ISO 12870, essais conformément à 8.8. |
| | | | L'exigence du 4.2.3 (à savoir 0,5 μ g/cm²/semaine) est celle établie par le règlement REACH, entrée 27 de l'Annexe XVII. |
| | | | Le paragraphe d'essai 8.8 se réfère à l'EN 16128 et à l'EN 12472. Voir aussi les explications de l'Annexe D. |
| | 4.8 | 9.1 | Essais conformément à 8.4 et à 8.5. |
| L | 4.9 | 9.3 | Essais conformément à 8.6. |
| | 9,10 | 13.1 | |
| | 9,10 | 13.3 | Le paragraphe 10.4 vaut pour les pays de l'UE [cf. EE 13.3 a)]. |

AVERTISSEMENT — D'autres exigences et d'autres Directives européennes peuvent être applicables au(x) produit(s) relevant du domaine d'application de la présente norme.



ISO 12870

Troisième édition 2012-04-01

Optique ophtalmique — Montures de lunettes — Exigences et méthodes d'essai

Ophthalmic optics — Spectacle frames — Requirements and test methods





DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2012

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse